

## REUNION PUBLIQUE DU 20 DECEMBRE 2007

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M<sup>me</sup> la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte. Si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer notre séance, l'ultime de l'année. Les bancs sont forts chargés, le mien aussi. Je vous demanderai de ne pas oublier de mettre votre GSM sur le mode silencieux, sinon de l'arrêter.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe pour les excuses éventuelles, je me dois d'excuser l'absence de M. le Gouverneur qui est retenu par d'autres tâches. Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- J'ai deux excusés : Yolande LAMBRXI et Bernard MARLIER et deux arrivées tardives : Isabelle ALBERT et Rim BEN ACHOUR.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M. DODRIMONT va arriver avec quelque retard et je dois excuser Catherine LEJEUNE. Monsieur DRION ?

M. DRION.- Arrivée avec un peu de retard de M. HAAS et excuser Pascal ARIMONT.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci bien.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

**IV.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2007.

(M. FANIEL, Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2007).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

Je vous demanderai quand même, je sais que c'est la dernière séance, d'être un peu moins bruyants ; c'est très désagréable pour ceux qui sont en train de parler ; en tout cas, ceux qui ont la parole, pas vous, parce que vous ne pouvez pas parler, vous devez écouter !

Je crois qu'un petit vent de folie souffle aujourd'hui mais c'est un peu normal. Et puis, je dois vous dire qu'au sein du Collège, il y a deux anniversaires cette semaine. Je crois qu'on peut leur souhaiter bon anniversaire : M. le Député-Président, c'était hier et M. le Député Christophe LACROIX, c'est dans quelques jours.

(Applaudissements).

Et le mien, c'était la semaine dernière mais on me l'avait bien fêté l'année dernière. Nous en revenons maintenant à des choses un peu plus sérieuses, tout en étant que l'anniversaire, c'était très sérieux. Mais nous sommes toujours jeunes, Monsieur le Député-Président ; donc, les années ne comptent pas.

**V.- Remise de la plaquette d'honneur en bronze à MM. Alain DEFAYS et Gérard GEORGES, Conseillers provinciaux, et de la plaquette d'honneur en or à M. Georges PIRE, Député provincial**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- En ce 20 décembre, j'ai le privilège de mettre à l'honneur trois membres de notre assemblée, à savoir MM. Alain DEFAYS et Gérard GEORGES, à qui je remettrai la plaquette d'honneur en bronze de la Province, pour 20 années de mandature en qualité de conseiller provincial et M. Georges PIRE qui recevra la plaquette d'honneur en or de la Province pour 20 années de fonction au sein de l'Exécutif provincial.

J'ai omis de vous dire que j'ai autorisé la prise de vues dans la salle.

Je vais suivre l'ordre alphabétique et je m'adresserai d'abord à M. DEFAYS.

M. Alain DEFAYS est né à Sprimont le 16 octobre 1950, sous le signe de la Balance.

Représentant du groupe CDH, M. DEFAYS commença sa carrière politique sur le plan communal dans sa localité de naissance où il fut Conseiller communal du 1983 à 1988.

Issu du district de Fléron, il sera installé Conseiller provincial le 18 décembre 1987. C'est déjà loin !

Enseignant de formation et en fonction à l'Institut Don Bosco de Verviers, M. DEFAYS est actuellement membre effectif de la sixième commission. Il est également membre effectif de la septième et de la neuvième commission dont il assure par ailleurs la vice-présidence.

Lors des précédentes législatures, on peut noter également qu'il fut membre effectif des commissions Sport, Jeunesse, Agriculture et Tourisme traduisant ainsi sa polyvalence et sa connaissance de notre Institution provinciale, sans oublier bien évidemment qu'en sa qualité de secrétaire, il fut également membre du bureau du Conseil d'octobre 1994 à octobre 2006.

M. DEFAYS est un amateur de football ; quoi de plus normal, il se pose en ardent défenseur du football club de Sprimont bien évidemment, sur ses terres.

J'ajouterai que M. DEFAYS est lui-même un sportif : joueur de tennis chevronné ; il en a transmis la passion à ses trois fils.

Toujours sur la balle, il intercepte il va droit au but.

Mais M. DEFAYS a également une autre passion : « la Province ». Et oui, au-delà des clivages politiques, nous savons qu'Alain DEFAYS a beaucoup de respect pour notre Province qu'il défend, selon ses opinions philosophiques bien évidemment, toujours avec conviction et fermeté.

Homme toujours pressé et déterminé, il n'en reste pas moins un homme d'une grande sensibilité qui, lorsqu'il se dirige notamment vers la salle du Conseil, d'un pas alerte et décidé, s'arrête néanmoins au passage pour vous saluer et échanger avec vous une parole tout en simplicité ou tantôt teintée d'humour.

M. DEFAYS est titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Félicitations, Monsieur DEFAYS.

(Applaudissements).

J'en viens maintenant à M. Gérard GEORGES, mon ami Gérard.

Il vit le jour le 4 mars 1949 à Ixelles sous le signe du Poisson.

Licencié en Education physique de l'Université de Liège et titulaire de l'agrégation, c'est tout naturellement dans le domaine des Sports qu'il fit ses premières armes tantôt en qualité de professeur d'éducation physique dans l'Enseignement communal liégeois, tantôt en exerçant les fonctions de direction dans divers centres sportifs ou tantôt encore, en endossant à moult reprises le bonnet d'entraîneur de natation.

M. GEORGES a été installé conseiller provincial, lui aussi, le 18 décembre 1987, issu du district de Liège, pour le groupe PS.

Le 29 novembre 1991, il accéda à la présidence du Conseil qu'il exerça jusqu'en octobre 2000 – cela fait 9 ans sur le perchoir – avec fermeté certes mais toujours avec courtoisie et ce, malgré la présence musclée de quelques élus perturbateurs. C'est le moins que l'on puisse dire !

C'est avec, toujours la même fermeté et la même courtoisie, qu'il occupe depuis 2000, le siège de chef de groupe PS.

Toujours aussi alerte et dynamique, M. GEORGES est un homme qui s'implique totalement dans tout ce qu'il fait et dont le slogan « 100% Province » traduit son énergie et son total investissement à la cause provinciale.

A l'écoute de tous et en toutes circonstances, M. GEORGES est avant tout un homme profondément humain, cordial, d'une gentillesse exemplaire, doté d'un grand sens de l'humour et de la répartie. Il est également un épicurien amateur de gastronomie et de mets délicats mais quoi de plus normal lorsqu'on est directeur de l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme de la Ville de Liège, fonction qu'il exerce depuis 1990.

M. GEORGES est déjà titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Félicitations, Monsieur GEORGES. Félicitations, mon cher Gérard.

(Applaudissements).

J'en viens maintenant à M. le Député PIRE.

Né lui aussi sous le signe de la balance, mais c'est peut-être la seule chose que vous avez en commun, le 16 octobre 1948 à Harsin, M. Georges PIRE est issu du district de Huy et représente le Mouvement Réformateur.

Ingénieur civil des constructions, il réussit en 1974, le concours d'ingénieur des ponts et chaussées.

Le 13 décembre 1987, il devient conseiller provincial et est élu député permanent le 18 décembre, lors de l'installation du Conseil provincial.

Déjà titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, ainsi que des plaquettes d'honneur de la Province en bronze et en argent, cet homme polyvalent, après avoir travaillé au sein de divers cabinets ministériels, s'est vu confier au sein du Collège provincial, des attributions dans des domaines aussi variés que les Travaux, les Relations extérieurs, la Santé, l'Environnement et la Qualité de la vie.

Dans le cadre de ses attributions, M. Georges PIRE, homme persévérant, a entrepris des projets d'envergure, notamment en matière de santé publique.

Ses priorités ont toujours été et restent la sensibilisation et la prévention.

A titre d'exemples, citons toutes les campagnes de dépistage : cancer du sein, cancer de la prostate, andropause, ostéoporose et le petit dernier : l'insuffisance rénale. A chaque fois, notre Province s'est montrée pionnière en la matière et il en est fier.

En matière de santé, je citerai également la lutte qu'il mène avec acharnement contre les fléaux que sont le sida et le tabac. Il a d'ailleurs montré l'exemple en arrêtant lui-même de fumer et pourtant c'était un très gros fumeur... il était un fumeur invétéré et je l'accompagnais d'ailleurs à l'époque.

En matière de travaux, de nombreux dossiers importants ont également abouti sous son égide. Sous la précédente législature, on relèvera le Campus 2000 à la Haute Ecole Troclet de Jemeppe, la nouvelle Maison des Sports ou encore la nouvelle école d'infirmières à Huy et, plus récemment, le nouvel institut de formation qui deviendra opérationnel normalement en septembre 2008.

La gestion et les dossiers d'entretien du patrimoine relèvent également de ses préoccupations majeures. Or, la gestion et l'entretien du patrimoine passent par le développement durable indispensable à la qualité de notre environnement. M. Georges PIRE, lors de la séance thématique sur cette problématique et au travers des actions que le Collège provincial mène et entend toujours mener, nous a bien démontré le rôle important que la Province a à jouer en ce domaine. Le choix des matériaux, l'amélioration des performances énergétiques, la gestion dynamique de l'énergie, la sensibilisation de tous à une démarche volontariste sont ses nouveaux défis, avec notamment la création du nouveau SPI+ et la mise en route du plan provincial de l'énergie. Et n'oublions pas : quand je quitte, j'éteins.

Les relations extérieures sont aussi un domaine dans lequel M. Georges PIRE est actif, ainsi que le démontrent les nombreuses actions réalisées avec nos partenaires étrangers.

Grand défenseur, en toute circonstance, de l'Institution provinciale, surnommé Tété Gégé pour sa volonté de faire avancer rapidement un dossier, M. le Député provincial Georges PIRE est un homme particulièrement dynamique et de tempérament. Bref, un homme qui sait ce qu'il veut et toujours tourné vers l'avenir. Un homme qui court toujours après le temps sans jamais, hélas, pouvoir le rattraper. En fait, le Zatopek du Palais, en quelque sorte.

Très fidèle à ses convictions politiques, il est aussi un homme de parole et apprécié en cela par les acteurs politiques.

Félicitations, Monsieur le Député, mon cher Georges.

(Applaudissements).

J'invite maintenant les trois décorés à me rejoindre près de la tribune.

(M<sup>me</sup> la Présidente remet aux trois décorés les plaquettes d'honneur de la Province de Liège).

(Applaudissements de l'assemblée).

Monsieur LACROIX, maintenant que vous êtes arrivé, nous vous avons souhaité bon anniversaire même que vous n'étiez pas présent. Je réitère mes félicitations.

(Applaudissements).

## VI.- Communications de M<sup>me</sup> la Présidente

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Avant de poursuivre nos travaux, j'ai plusieurs communications à vous faire.

Je tiens à préciser qu'il n'y aura pas, après nos travaux, le traditionnel verre de l'amitié puisque celui-ci sera, je le rappelle, offert demain à l'occasion de la fête du personnel à laquelle par ailleurs vous êtes tous cordialement invités.

En outre, complémentirement aux informations données au Bureau du Conseil quant aux décisions prises par l'Autorité de tutelle, je tiens également à porter à votre connaissance que nos résolutions portant sur les taxes 2008, le budget 2008, sur la nouvelle convention du Bois St-Jean et sur les cadres ont été approuvées sans réserve, ni remarque par l'Autorité de tutelle.

(Applaudissements).

D'autre part, le Collège provincial a souhaité qu'une note de recommandation soit diffusée parmi les membres de notre assemblée pour les informer ou attirer leur attention quant aux obligations liées à l'exercice des mandats dérivés exercés en représentation de la Province dans les intercommunales, associations et autres sociétés. Cette note est déposée sur vos bancs. Je suppose que vous l'avez déjà remarquée.

Dans le même ordre d'idées, vous trouverez également sur vos bancs le vade-mecum de la Cour des Comptes, ainsi qu'une note d'accompagnement pour vous aider à remplir vos obligations imposées par les lois spécial et ordinaire relatives à l'obligation de déposer une liste des mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine. Je vous prie d'y être particulièrement attentifs.

Vous trouverez également sur vos bancs :

- une newsletter publiée par les Services agricoles et intitulée « L'écho de nos campagnes : bilan 2007 », afin de mieux faire connaître les actions entreprises par la Province dans le secteur de l'Agriculture. Cette newsletter est accompagnée d'une note explicative de M. le Député rapporteur, M. MESTREZ ;
- un dépliant du Service Culture reprenant toutes les informations et renseignements utiles quant aux différents spectacles qui seront programmés dans le cadre de l'opération « Odyssée Théâtre 2008 ».

Pour terminer, je vous invite, après nos travaux de ce jour, à retirer à l'entrée de mon bureau, un exemplaire de la nouvelle brochure éditée par l'Euregio Meuse-Rhin intitulée « Un regard par-delà l'horizon – Une vision d'avenir pour l'Euregio Meuse-Rhin ». Cette brochure a pour but de définir pour les années à venir le fil conducteur du développement de l'Euregio Meuse-Rhin. Cette brochure est accompagnée d'un superbe calendrier également publié par l'Euregio Meuse-Rhin et il nous est offert par M. le Président de l'Euregio, qui est par ailleurs le Gouverneur de la Province du Limbourg. Le voici. Je vous montre d'ailleurs une de ses vues qui représente le Perron, l'Hôtel de Ville et le Palais provincial en arrière plan.

A l'instar des années précédentes, un ballotin de pralines vous sera également remis à l'initiative de notre Collège provincial. Ces pralines ont été confectionnées à l'IPES de Hesbaye, par la section « Boulangerie-pâtisserie ».

Voilà, donc n'oubliez pas, avant de partir, de passer par mon bureau.

## VII.- Question d'actualité

### Document 07-08/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les fonds structurels européens

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. Dominique DRION.

M. DRION (de son banc).- Je me réfère à la question, Madame la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Je vais tout de suite passer la parole à M. le Député provincial MESTREZ, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, permettez-moi d'abord d'apporter quelques précisions relatives au timing de la Task Force, à laquelle fait référence M. DRION.

Pour l'axe 1 « Création d'entreprises et d'emploi » : l'avis de la Task Force est prévu pour mi-janvier 2008.

Pour l'axe 2 « Développement du capital humain, des connaissances, du savoir-faire et de la recherche » : l'avis de la Task Force est prévu pour fin février 2008.

Pour l'axe 3 « Développement territorial équilibré et durable » : l'avis de la Task Force est prévu pour fin mars 2008.

Sachez également que la SPI+ a déposé de nombreuses fiches-projets ou a participé à leur élaboration dans le cadre de portefeuille de projets, comme c'est par exemple le cas pour l'incubateur GIGA dont la fiche a été déposée en fait par l'Université de Liège. Ce sont en tout pas moins de 10 dossiers qui ont été montés pour un montant global de près de 44 millions.

La SPI+ a, en outre, fourni une assistance technique à une quinzaine de communes dans la rédaction de leurs fiches-projets. Quand on connaît la relative lourdeur de la gestion administrative des dossiers FEDER, cette aide aux communes constitue une réelle plus-value.

En ce qui concerne notre Province, trois projets ont fait l'objet d'une fiche FEDER.

La première consiste en un projet ambitieux de réaménagement de la bibliothèque des Chiroux dont le montant avoisine les 20 millions d'euros.

Le second projet déposé s'inscrit dans le cadre de l'achèvement de la rénovation du Musée de la Vie Wallonne. Les montants concernés sont proches de 1.700.000 euros.

Ces deux dossiers ont été intégrés de manière cohérente dans un « portefeuille culture » reprenant également les projets d'équipements culturels de la Ville de Liège (ORW et MAMAC). Le portefeuille a été déposé par la Province elle-même.

Enfin, un dernier projet à vocation touristique a été déposé. Il concerne l'aménagement d'un centre d'évocation dans les sous-sols du Château de Jehay. Le montant des travaux s'élève à 1.155.000 euros.

Et pour venir au cœur de la question, après ces explications préalables, il me paraît évident, quant à moi, que la Province doit défendre ses propres projets et indirectement ceux de la SPI+ qui est quand même sa fille cadette, Monsieur le Président de TECTEO, et qu'elle n'est pas institutionnellement habilitée à aller plus loin. J'entends par là que la coordination des projets FEDER portés par les communes de son territoire ne me paraît pas correspondre aux missions propres de l'institution provinciale. Je ne vois donc pas au nom de quels principes notre institution provinciale serait mandatée pour défendre ou ne pas défendre des projets qu'elle n'aurait pas elle-même déposés.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

### **Document 07-08/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur l'énergie photovoltaïque**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- C'est aussi M. DRION qui l'a déposée. Je donne tout de suite la parole à M. le Député PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, mes chers Collègues, on peut dire en effet aujourd'hui que 2008 sera l'année provinciale de l'énergie, par la concrétisation, par la réalisation des différentes actions que nous avons décidées dans le courant de l'année 2007.

Je voudrais vous rappeler, et vous l'avez fait tout à l'heure Madame la Présidente, la création du SPI+, pour mieux donner la volonté exponentielle qui est la nôtre de faire travailler ensemble tout ce qui est environnement-énergie et cela de manière non exhaustive. Ce service est chargé de traiter les matières environnementales et d'énergie, dans le cadre d'un développement durable et dont un des premiers signes concrets est la campagne « Je quitte ! J'éteins ».

Lors de chaque Conseil, cette année, le Collège a pu vous faire part de ses décisions en la matière. Certaines ont eu des effets dès 2007, comme la thématique « Energie et Santé ». Vous y avez également fait allusion tout à l'heure. D'autres projets, vous avez pu les découvrir dans la présentation du budget 2008.

Pour en venir à la question d'actualité proprement dite qui nous est posée aujourd'hui, à savoir est-ce que la Province, comme pour le marché de l'énergie, ne pourrait pas proposer aux communes qui seraient intéressées bien sûr, de lancer un processus de type « tiers investisseur » pour la mise à disposition des toitures afin de placer des installations solaires.

Pour rappel, le principe du tiers investisseur est de confier à une entreprise privée certaines réalisations qui ne peuvent être accomplies, à brève échéance en tout cas, par les services publics vu notamment l'impact budgétaire, vu les coûts élevés, telle la construction d'une nouvelle école.

Cette entreprise finance le projet et l'entretien de l'investissement jusqu'au terme du contrat, en supportant tous les risques. Au terme du contrat, il est revendu au service public pour une somme qui est évidemment prédéfinie et qui à priori doit être bien sûr une somme symbolique, pour ne pas dire modique.

Le service public jouissant du bien, paie un loyer mais l'investissement et les risques sont supportés par l'entreprise privée, cette dernière prend un certain bénéfice sur ceux-ci et c'est là, chose bien légitime.



Dans le cadre qui nous préoccupe, le paiement de l'entreprise est assuré par la revente des certificats verts, le paiement des KWh économisés au tarif en vigueur et indexé, par l'obtention notamment des primes régionales possibles ou encore, les réductions d'impôts. Les deux étant cumulatifs. Ce loyer est dû pour une période fixée, à déterminer (15 ou 20 ans par exemple). Le service public, quant à lui, peut demander un loyer pour occupation de ses biens.

Au niveau fédéral, la FEDESCO (SA de droit public) a été chargée de mettre les toitures des bâtiments fédéraux à disposition de concessionnaires privés pour le placement de panneaux photovoltaïques. Un cahier des charges a été rédigé par la Régie des bâtiments et le marché a été lancé (les soumissions devaient d'ailleurs être rentrées pour septembre dernier).

Au niveau de la Région wallonne, le problème de la mise à disposition des toitures est en réflexion. Un premier exercice a été fait sur le Centre Perex de Daussoulx, sur fonds régionaux.

Par ailleurs, le MET a, quant à lui, chargé la SOFICO de valoriser les terrains compris entre notamment les voiries des échangeurs autoroutiers pour le placement de panneaux photovoltaïques.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration et sera terminé début janvier par les services du MET, pour compte de la SOFICO et pour mise en adjudication au printemps, pour quatre sites, trois en province de Liège et un à Daussoulx sur le principe d'une concession de service public.

Quant à la Province de Liège, vous avez pu vous en rendre compte en examinant le budget 2008, elle se lance dans le photovoltaïque pour ses propres bâtiments.

Le premier exemple sur lequel nos services travaillent actuellement, sera celui du bâtiment de l'Administration centrale provinciale.

Le parti adopté est celui d'être son propre investisseur avec l'aide des pouvoirs subventionnants, notamment la Région wallonne, voire des fonds structurels européens.

Par ailleurs, l'inventaire des toitures des bâtiments provinciaux propices à recevoir ce type d'installation a été réalisé par notre Service provincial des Bâtiments, comme je vous en ai d'ailleurs informés lors d'une précédente séance.

Nous disposons au total d'une surface brute de 80.000 m<sup>2</sup> dont tous ne sont évidemment pas adéquats en terme d'orientation notamment, ce qui conduirait, dans une première analyse, à une surface maximale, optimale de 8.000 m<sup>2</sup> et à un investissement de plus de 10 millions d'euros.

Dans cette approche, la Région wallonne envisage d'octroyer des certificats verts en 2008 qui seraient valorisables avec l'accord de la CWAPE (commission wallonne pour l'énergie) chargée de vérifier la production réelle des installations.

Dès que cette décision sera officialisée par arrêté d'exécution du décret, une étude de rentabilité, plus précise, pourra être réalisée.

Quant à la mise à disposition de propriétés provinciales à d'autres institutions par exemple de type social, là il faut bien se rendre compte que les m<sup>2</sup> équipés ne couvriraient déjà qu'une part très minime de nos besoins provinciaux. Il va s'en dire que le surplus à distribuer, il n'y en aura donc pas.

Même si investir massivement sur 8.000 m<sup>2</sup> permettrait une visibilité optimale pour la Province de Liège en matière de réduction de CO<sub>2</sub>, cette dernière se priverait de la sorte de la future probable diminution de prix de cette technologie au cours du temps ainsi que des évolutions annoncées.

Toutefois, une expérience pilote de type « tiers investisseur » pourrait être envisagée à court terme. Soit une société finance l'installation de systèmes solaires photovoltaïques sur les bâtiments d'une institution publique. Elle met le système à disposition pendant x années pour produire de l'électricité pour les besoins du bâtiment au tarif de l'électricité disponible sur le réseau. La rentabilité du projet pour ces sociétés vient du paiement de l'énergie réellement produite par le système, des certificats verts cédés par l'institution, des primes à l'installation de type SOLWATT – Région wallonne et de déductions fiscales applicables aux investissements dans des énergies renouvelables. Les frais opérationnels de ladite société portent sur la location du toit, les assurances, les frais de gestion et de maintenance technique et d'entretien des panneaux.

Il reste à préciser qu'après la durée convenue entre les parties, soit la société et l'institution publique, les panneaux seront rétrocédés au pouvoir local pour un montant symbolique.

Cette procédure, basée sur un appel à la concurrence, j'y insiste, rédigé par nos services provinciaux, pourrait être ouverte aux communes intéressées comme la Province, l'amie des communes que je rappelle au passage, l'a fait pour le marché de l'énergie.

Je voudrais, en conclusion et répondant aux préoccupations de notre collègue Dominique DRION, vous dire que, pour le Collège provincial de Liège, pour toute cette matière, c'est TECTEO, la fille aînée de la Province, cette fois-ci Monsieur MESTREZ, qui doit en fait continuer à être notre bras opérationnel. Je pense d'ailleurs que dans sa question, Dominique DRION visait cette fille aînée de la Province et je pense que c'est dans cette optique-là qu'il convient de continuer à appréhender toute cette matière importante bien sûr, non seulement au niveau financier mais aussi au niveau du développement durable.

J'ai dit. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

## **VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

### **Document 07-08/63 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la laïcité » (AML PL), pour l'année 2006**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/63. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marc BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, lors de la réunion du 19 décembre, le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Maisons de la laïcité », pour l'année 2006, a été présenté par le Président de la commission.

Suite à cette présentation, une question relative aux listes des maisons de la laïcité reprises dans le document fourni a été posée par un membre de la commission. Il lui a été répondu, en séance, que la liste soumise à l'évaluation reprenait les maisons de la laïcité reconnues par la Province pour l'exercice 2006.

C'est par 11 voix pour et 4 abstentions que la septième commission vous propose d'accepter le projet de résolution du document 07-08/63.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/64 : Désignation d'un receveur spécial des recettes au Service « Patrimoine, locations, assurances – Secteur assurances » de l'Administration centrale provinciale**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/64. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, votre septième commission a donc examiné ce point 07-08/64 ; ce qui n'a suscité aucune question de la part de la commission.

Donc, on vous propose, par 11 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la désignation d'un receveur spécial des recettes au Service « Patrimoine, locations, assurances – Secteur assurances » de l'Administration centrale provinciale.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/65 : Laboratoire Santé et Cadre de Vie – section Environnement – nouvelle tarification applicable à partir du 1er janvier 2008**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/65. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, notre septième commission, réunie ce mercredi, a examiné le rapport du Collège provincial sur les propositions de nouvelle tarification des prestations effectuées par le laboratoire Santé et Cadre de Vie de l'Institut Ernest Malvoz – section Environnement.

Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque.

Notre commission vous propose de l'adopter par 11 voix pour et 4 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/66 : Prix des repas et services rendus par les internats et les économats ainsi que du week-end, du jour de détente et férié et de la nuitée dans les internats**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/66. Ce document a aussi été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, en ce mercredi 19 décembre 2007, votre septième commission a examiné le document 07-08/66.

Ce projet de résolution concerne l'adaptation de certains prix des repas et services par les internats et les économats des écoles de la Province.

Un commissaire pose la question si la Province a entrepris les démarches auprès du Service diocésain de l'enseignement secondaire afin de régulariser, dans le respect du pacte scolaire, l'aspect des avantages sociaux qui découle de cette adaptation des prix.

Le Député nous informe qu'une telle démarche n'a pas été entreprise. Il s'est engagé à renouer le dialogue avec le diocèse pour mettre à jour l'accord concernant les avantages sociaux.

Aucune autre remarque n'ayant été faite et aucune autre question n'ayant été posée, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 11 voix pour et 4 abstentions.

Votre septième commission vous propose donc d'adopter ledit projet de résolution.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BRAUN. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/67 : Désignation de deux receveurs spéciaux des recettes à la Haute Ecole de la Province**

**Document 07-08/68 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'Internat polyvalent de Seraing**

(Voir rapports).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour : documents 07-05/67 et 07-08/68. Ces dossiers ont été regroupés en septième commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre septième commission s'est réunie ce 19 décembre pour examiner ces deux points.

Il n'y a pas eu de remarque à ce sujet.

Donc, notre septième commission vous propose d'approuver pour les deux points, 11 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, la désignation de M<sup>me</sup> Paulette RIGO en qualité de receveur spécial des recettes pour la Haute Ecole de la Province de Liège, catégorie paramédical, technique, agronomique, social, pédagogique et économique et M<sup>me</sup> Brigitte BODEUX en qualité de receveur spécial des recettes pour le

restaurant du Quai Gloesner à Liège et enfin, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 également, M<sup>me</sup> Ariane DALZOTO en qualité de receveur spécial des recettes pour l'Internat polyvalent de Seraing.

Merci.

Alors je voudrais ajouter ceci, hors procès-verbal, si vous le permettez Madame la Présidente. Je voudrais demander que l'on retire pour une semaine la médaille de M. DEFAYS parce qu'ils n'ont pas arrêté de parler avec M. DRION lors de la commission mais je précise qu'ils étaient particulièrement attentifs à ce qui se disait puisqu'ils ont chaque fois voté avec précision. C'est une taquinerie, je le précise.

M. DEFAYS.- Vous vous appropriez une autorité que vous n'avez pas !

M. LEMMENS.- J'ai demandé que la Présidente le fasse.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LEMMENS.

M. LEMMENS.- Je vous en prie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- On vous taquine aujourd'hui ! J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Messieurs les Chefs de groupe, si vous le voulez bien, est-ce que l'on peut regrouper les deux votes ? Oui. Merci. Nous passons donc au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 07-05/69 : Mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives prévues par les règlements communaux – approbation des conventions**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 07-08/69. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Oserai-je ? Après les reproches amicaux dont je viens de faire l'objet, je suis sans voix... juste assez que pour vous dire qu'après un échange important autour de ce

dossier 07-08/69, par 11 voix pour et 4 abstentions, votre assemblée est invitée à adopter les conclusions du Collège provincial.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/70 : Musée de la Vie Wallonne : avenant à la promesse de prêt du 31 mars 1992 et tarifs**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 07-08/70. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission. J'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> BAJOMEE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BAJOMEE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, notre troisième commission s'est donc réunie ce lundi 17 afin de prendre connaissance du rapport ayant pour objet l'avenant à la convention de promesse de prêt conclue le 31 mars 1992, avenant portant sur la gestion des images, des photos et des iconographies qui sont la propriété ou la copropriété de la Fondation d'utilité publique et de la Ville de Liège. Cette gestion étant à présent confiée à la Province de Liège.

D'autre part, une subvention annuelle de 13.000 euros sera accordée par la Province à la Fondation.

Deux commissions posent des questions. Pourquoi cette convention n'est-elle pas complète en ce qui concerne les dates ? Le Député rapporteur répond que celle-ci doit être approuvée par le Conseil communal qui siègera ce soir.

Autre question d'un autre commissaire : qui prendra en charge la copie des films ? Le Député répond que les originaux sont à la Cinémathèque royale et que les copies sont sauvegardées et seront à charge de la Province.

Plus aucune question n'étant posée, le vote a lieu par 9 voix pour et une abstention.

Votre troisième commission vous propose donc d'adopter cet avenant.

Merci.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 07-08/2008/02 : Amendement budgétaire 2008/02 : proposition d'inscription d'un article budgétaire sous le n° 844/640640 libellé comme suit : « Contribution provinciale aux séjours de classes vertes organisés dans les institutions para-provinciales en Province de Liège » - montant 36.000 euros**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2008/02. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. THEUNYNCK, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, ce mardi 18 décembre, la commission « Jeunesse et Sports » s'est réunie pour étudier la proposition d'amendement budgétaire 002 déposée par le groupe CDH-CSP et concernant la « contribution provinciale aux séjours de classes vertes dans les institutions para-provinciales en province de Liège » pour une somme de 36.000 euros.

L'argumentation des auteurs de l'amendement est axée essentiellement sur le thème du développement durable qui est souvent au cœur de l'activité lors des classes vertes et qu'il faut propager. L'amendement vise à rendre ces classes plus accessibles aux enfants en diminuant le prix de 4 euros par journée.

Le Député rapporteur rappelle la genèse de cette action provinciale qui date de plus de 20 ans et qui met, en effet, en exergue l'environnement, le commerce équitable, l'agriculture bio, etc. Il faut d'emblée remarquer que les chiffres repris dans l'amendement ne correspondent pas tout à fait à la réalité puisque par exemple, le Domaine de Wégimont pratique des prix inférieurs à ceux annoncés.

En outre, les entités provinciales pratiquant l'accueil des classes vertes reçoivent des enfants venant de toute la Wallonie et pas exclusivement de la Province. Il rappelle également que les classes vertes font partie de tout un dispositif d'apprentissage et de découverte de la nature et qu'il existe d'autres facettes de ce projet comme par exemple les visites d'une journée ou encore l'opération « Nature à ma porte » qui vient vers les enfants en contrepartie d'une petite contribution communale. Ce créneau sera d'ailleurs, dit-il,



développé dans les mois à venir. Pour le Député, les prix semblent corrects même si, dit-il, il faut le reconnaître, pour certaines familles, ils peuvent être dissuasifs.

Un commissaire intervient en reconnaissant que l'amendement part d'un bon sentiment mais qu'il faudrait que les communes participent également pour faciliter l'accès de tous à ces classes.

Un autre commissaire fait remarquer que la mesure de diminution de prix proposée est linéaire quels que soient les revenus des parents et que cela empêche son groupe d'adhérer à l'amendement.

Un commissaire, porteur de l'amendement, reconnaît la pertinence de l'opération « Nature à ma porte » mais fait remarquer qu'elle n'est en rien comparable au dépaysement d'être à la campagne une semaine.

Un commissaire fait remarquer qu'il y a d'autres opérateurs de ce type d'accueil (par exemple organisés par la Région wallonne) et qu'il pourrait leur être fait une concurrence déloyale.

Pour un commissaire CDH-CSP, il revient à chacun d'intervenir au niveau politique où il est présent.

La discussion semblant être close, le Député rapporteur propose de rejeter l'amendement. La commission « Jeunesse et Sports » vous propose donc, par 8 voix contre, 3 pour et 2 abstentions, de rejeter l'amendement budgétaire intitulé « Contribution provinciale aux séjours de classes vertes organisés dans les institutions para-provinciales en Province de Liège ».

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M<sup>me</sup> BURLET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M<sup>me</sup> BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je remercie le Conseiller pour sa bonne synthèse de la commission et j'ai bien entendu les réponses de M. le Député.

J'ai notamment été interpellée par la provenance des écoles qui ont dernièrement participé à une classe verte d'une semaine. Vous avez cité Nivelles, Waterloo, Braine-l'Alleud. Cela ne reflète-t-il pas justement ce que nous pointons : le fait que ce type de classe de dépaysement ne soit pas suffisamment accessible aux écoles implantées dans la Province.

Je pense qu'il y a matière à réfléchir. Le développement durable est une priorité ; là-dessus, on est tous d'accord. Au-delà d'une exposition accessible pour une visite, quelle pourrait être l'action de la Province qui permettrait aux écoles liégeoises, au sens large, qui n'ont actuellement pas la possibilité, de participer à des classes vertes.

Je sais que l'amendement va être rejeté mais complémentirement aux actions des communes, la Province pourrait peut-être réfléchir à un projet pilote, pourquoi pas orienté dans un premier temps sur les écoles en discrimination positive. L'objectif restant d'inciter les écoles à choisir ce type de classe de dépaysement plutôt qu'un autre et ainsi inviter un plus grand nombre d'enfants à réfléchir à leurs habitudes de consommation sous l'angle environnemental, social et économique.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Madame BURLET. Monsieur le Député, vous souhaitez intervenir ? Vous avez la parole.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Deux remarques, Madame la Présidente.

Tout d'abord pour l'argumentation qui a été développée durant la commission. Je pense que notre collègue a fait une parfaite synthèse de ce qui a été dit et la pertinence des arguments des uns et des autres a bien été rapportée à notre Conseil.

Ensuite, j'entends l'extension de la réflexion que vous initiez aujourd'hui. J'en prends acte et nous aurons l'occasion, j'imagine, en commission « Jeunesse » peut-être de ré aborder le dossier.

Merci beaucoup.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un souhaite encore intervenir ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 07-08/2008/05 : Amendement budgétaire 2008/05 : proposition de majorer l'article budgétaire 761/640640 relatif aux subsides aux organisations de jeunesse – montant 68.000 euros**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2008/05. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, quatrième commission – amendement budgétaire 208/05 : proposition de majorer l'article budgétaire 761/640640 relative aux subsides aux organisations de jeunesse – montant : 68.000 euros (document 07-08/2008/05).

Le Conseiller provincial présentant l'amendement rappelle que le scoutisme vient de fêter son 100ème anniversaire. Il s'agit d'une des organisations de jeunesse qui apporte une contribution positive et joue un rôle important dans l'éducation d'un grand nombre de jeunes.

Deux problèmes se posent à ces organisations : la formation des animateurs et un besoin de reconnaissance.

C'est dans ce contexte qu'il sollicite l'augmentation du crédit.

Le Député en charge du dossier rappelle que la Province organise une formation pour les centres de jeux et les communes constituent la courroie de transition dans cette démarche. Un renouvellement constant des cadres exige le maintien de cette formation.

Il rappelle également la répartition des subsides et explique le mécanisme élaboré de commun accord avec les partis représentés au Conseil provincial.

Enfin, il termine par l'opération « Appel à projet » organisée via les maisons de jeunes.

Un autre conseiller interpelle en insistant sur le fait que pour la formation, une meilleure information devrait être prévue.

Il est rappelé à ce sujet qu'après les dernières élections communales, la Province a organisé une réunion visant à éclairer les échevins compétents en cette matière.

Pour terminer, le conseiller ayant présenté l'amendement insiste, estimant que la Province doit faire un geste significatif en cette matière et plus spécialement pour la formation.

Au vote, l'amendement est rejeté par 7 voix, 3 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 07-08/71 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé  
« L'Accueil »**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°1 : document 07-08/71. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Est-ce la lassitude, la fatigue, l'envie d'en terminer rapidement avec cette année, c'est sans remarque, sans observation que votre septième commission vous propose d'adopter cette mise en non-valeurs, par 11 voix pour et 4 abstentions.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

#### **VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2007, je le déclare approuvé.

#### **IX.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Avant de nous quitter, je pense qu'il est de bon ton, en cette dernière séance du Conseil, que je vous adresse à tous, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, mes meilleurs vœux pour l'année 2008. Je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année, que vous ayez choisi de les passer en famille, chez des amis, en vacances ou en faisant du sport. Je souhaite qu'elles soient les plus fructueuses possible et que vous nous reveniez en pleine forme l'année prochaine et au prochain Conseil.

A tous, mes meilleurs vœux de bonne année, bonne santé et de réussite dans tous les domaines.

(Applaudissements).

Comme je vous le disais tout à l'heure, je vous rappelle que vous êtes tous cordialement invités à la réception du personnel demain au Palais des Congrès, à partir de 9h30 – 9h45.

Je vous rappelle aussi de ne pas oublier de passer à mon bureau pour prendre vos cadeaux.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 31 janvier.

Bon retour à tous et bonnes fêtes encore une fois.

La réunion est levée.

- La réunion est levée à 16h10.